

## COMITÉ SYNDICAL – PROCÈS-VERBAL

**Séance du 23 juin 2025 – 17h30**

**Date de la convocation : 17/ 06/ 2025**

**Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires**

Quorum : 16

**Nombre de votants : 22**

<b>Titulaires présents :</b>	<b>18</b>
<b>Titulaires représentés :</b>	
<b>Suppléants :</b>	<b>4</b>
<b>Procurations :</b>	<b>0</b>

L’an deux mille vingt-cinq, lundi vingt-trois juin à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s’est réuni à Saint-Sauveur, sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Président.

**Etaient présents**

CC des Coteaux du Girou : Mme AUGER M., M. BAUDOU J-N., M. CALAS D., M. PLICQUE P., M. ROUMAGNAC L.,  
Mme ROUSTIT I., M. VINTILLAS E.  
*(Ainsi que Mme BACHELET Nathalie, suppléante)*

CC du Frontonnais : Mme CLAVEL ALBAR V., M. PETIT Ph., Mme SAVY S., M. TERRANCE S.

CC des Hauts Tolosans : Mme AYGAT Ch., M. DELMAS J-P., M. DULONG D., M. ESPIE J-C., M. LAGORCE P.

CC Val’Aïgo : M. JOVIADO G.

**Etaient représentés**

CC du Frontonnais : M. CAVAGNAC H. par M. JEANJEAN P. (suppléant), M. LECORRE D. par Mme BEGUE M. (suppléante), Mme SOLOMIAC C. par Mme GIBERT J. (suppléante)

CC des Hauts Tolosans : Mme FOURCADE M-L. par Mme OGRODNIK P. (suppléante)

**Etaient absents ou excusés**

CC du Frontonnais : M. PROVENDIER Ph.

CC des Hauts Tolosans : M. ALARCON N., M. CODINE Fr., M. NOËL S., M. ZANETTI L.

CC Val’Aïgo : Mme BLANCHARD ESSNER S., M. DUMOULIN J-M., Mme MONCERET M., M. SABATIER R.

**Secrétaire de séance : Mme GIBERT Janine**

<u>Ordre du jour de séance</u>	N° Délibération	ADOPTÉE /REJETÉE
<b>1. Adoption des Procès-Verbaux des Comités syndicaux du 31 mars 2025</b>	/	<b>ADOPTÉS</b>
<b>2. Décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations</b>	/	/
<b>3. Débat sur les orientations du Projet d’Aménagement Stratégique (PAS) du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du nord toulousain en révision</b>	<b>2025 /13</b>	<b>ADOPTÉE</b>
<b>4. Questions diverses</b>	/	/

*En complément de la convocation, ont été communiqués via le cabinet numérique à l’ensemble des délégués les documents suivants :*

- Procès-verbal de la précédente séance à approuver
- Décisions prises et avis transmis dans le cadre des délégations du Président
- Projet d’Aménagement Stratégique (PAS)

Après avoir indiqué que le débat sur le PAS sera enregistré en vue de sa restitution, M. Petit Philippe, Président, informe l'assemblée des personnes excusées, ainsi que des élus supplémentaires présents invités à l'occasion du débat en tant que membre du Comité de Pilotage révision, à savoir :

- M. CAPEL Jean-Baptiste, Vice-Président de la C3G
- M. PERES Yoann, Vice-Président de la CCHT

Le Président désigne Mme GIBERT Janine secrétaire de séance.

## 1. Adoption des procès-verbaux des Comités syndicaux du 31 mars 2025

Le Président interroge l'Assemblée quant à d'éventuelles remarques concernant les procès-verbaux des séances précédentes.

Aucune observation n'ayant été formulée, les Procès-verbaux du 31/03/2025 sont arrêtés.

## 2. Décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations

*Les avis rendus ont été communiqués au Comité syndical via le cabinet numérique, conjointement à la convocation.*

Le Président rend compte des avis émis en matière d'urbanisme depuis le dernier Comité Syndical, lesquels ont porté sur les procédures suivantes :

Décisions :

- 27/03/2025 : Modification n°3 du PLU de Lapeyrouse-Fossat (Décision n°2025/02)
- 23/05/2025 : Révision générale du PLU de Cépet (Décision n°2025 /11)
- 23/05/2025 : Révision générale du PLU de Saint-Sauveur (Décision n°2025 /10)

Autres avis :

- 27/03/2025 : Permis d'aménager de la commune de Montaigut-sur-Save : avis favorable
- 02/06/2025 : Permis d'aménager de la commune de Cadours : avis défavorable

Aucune question n'ayant été formulée, le Président passe au point suivant de l'Ordre du jour.

## 3. Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du nord toulousain en révision

***Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), qui sera annexé à la délibération actant la tenue du débat, a été transmis aux élus pour appui au débat conjointement à la convocation, via le cabinet numérique.***

*Les élus supplémentaires appartenant au Comité de Pilotage ont été invités à participer au débat, et en ont à ce titre été destinataires.*

**Le Président** explique le déroulement de la séance : dès que M. Leddet (Bureau d'études Cittanova) aura présenté l'ensemble des éléments du PAS, les Présidents des Communautés de communes ou leurs représentants seront invités en premier lieu à s'exprimer ; puis les élus qui le souhaitent pourront prendre la parole.

Il rappelle que le PAS pose les bases d'une structure et qu'il constitue le support de l'articulation du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), où des précisions seront apportées. Le PAS conserve une facilité de mise en œuvre et de compréhension, souhaitée par les élus, ce qui présente davantage de souplesse que dans le PADD du SCoT en vigueur.

Le Président donne la parole à M. Leddet pour dérouler la présentation du PAS soumis au débat.

**M. Leddet** explique qu'il va présenter uniquement les grandes lignes du PAS pour laisser ensuite la parole aux élus pour ce débat.

Il rappelle que le PAS n'est pas un document immuable, il s'inscrit dans un processus itératif, avec des évolutions possibles. Le débat ne fige en effet pas le PAS : s'il faut réajuster un objectif, une formulation,

cet ajustement sera possible jusqu'à l'arrêt du SCoT. Le débat est prévu par la loi pour s'assurer que l'ensemble des élus du territoire puissent s'exprimer.

M. Leddet souligne que les nombreux temps d'échanges antérieurs ont été très fournis, particulièrement lors des ateliers et des Comités de pilotage durant lesquels beaucoup d'éléments ont été avancés.

Il rappelle également que le PAS n'est pas un document opposable, il fixe le cap pour les 20 prochaines années à travers sa dimension stratégique et il a vocation à permettre de pouvoir justifier et expliquer notamment les prescriptions et les règles qui seront opposables dans le DOO. Tout ce qui sera écrit dans le DOO sera cohérent avec les fondements du PAS.

M. Leddet explique que la composition du PAS est relativement libre de par le code de l'urbanisme, avec des attendus notamment sur la notion d'équilibre, la gestion économe de l'espace, les transitions écologique, énergétique et climatique, l'offre d'habitat, la mobilité et l'agriculture. Aussi, le PAS doit fixer, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation.

M. Leddet termine son préliminaire en insistant sur certains fondements du PAS voulu par les élus, à savoir affirmer une autonomie et être dans une démarche d'action et de valorisation des atouts du territoire du SCoT du Nord Toulousain vis-à-vis des territoires voisins et particulièrement la Métropole. Aussi, le PAS doit correspondre à une démarche qui répond aux besoins, avec une stratégie soutenable, supportable, en tenant compte des capacités des collectivités, notamment en termes de capacité d'investissement, et être à la juste hauteur des moyens pour mettre en œuvre cette stratégie d'aménagement du territoire.

M. Leddet poursuit en présentant les trois grands axes du PAS défini par les élus.

- AXE 1 : Un territoire respectueux de ses ressources naturelles, de son cadre de vie, et adapté au changement climatique
- AXE 2 : Un territoire multipolaire, équilibré autour d'un maillage territorial source de proximité pour ses habitants et ouvert sur les territoires voisins
- AXE 3 : Un territoire structurant de l'aire métropolitaine toulousaine

M. Leddet décline ensuite de manière succincte les orientations et objectifs du PAS, celui-ci ayant été transmis dans sa version intégrale aux élus pour appui au débat conjointement à la convocation, via le cabinet numérique (Cf. PAS annexé à la délibération).

### **AXE 1 : UN TERRITOIRE RESPECTUEUX DE SES RESSOURCES NATURELLES, DE SON CADRE DE VIE, ET ADAPTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

- 1-1 Protéger la ressource en eau et restaurer le cycle de l'eau
- 1-2 Assurer la fonctionnalité écologique du territoire pour entretenir sa vitalité
- 1-3 Affirmer l'identité urbaine et rurale du Nord Toulousain par une politique de reconquête et de valorisation paysagère, et promouvoir la qualité urbaine et la sobriété foncière
- 1-4 Engager le territoire dans une stratégie de sobriété dans l'usage des ressources énergétiques
- 1-5 Aménager en limitant l'exposition des populations et des biens aux risques et aux nuisances

### **AXE 2 : UN TERRITOIRE MULTIPOLAIRE, ÉQUILIBRÉ AUTOUR D'UN MAILLAGE TERRITORIAL SOURCE DE PROXIMITÉ POUR SES HABITANTS ET OUVERT SUR LES TERRITOIRES VOISINS**

- 2-1 Renforcer la multipolarité et l'organisation des bassins de proximité
- 2-2 Répondre aux parcours résidentiels de tous les habitants par une politique diversifiée du logement
- 2-3 Conforter l'offre et se doter de services et d'équipements de qualité sur la base de l'armature territoriale
- 2-4 Garantir la qualité et la pérennité des infrastructures et des services numériques
- 2-5 Adapter l'offre commerciale au service du territoire

### **AXE 3 : UN TERRITOIRE STRUCTURANT DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE TOULOUSAINE**

- 3-1 Garantir les conditions de fonctionnement et de développement de l'activité agricole
- 3-2 Développer une territorialisation différenciée de la stratégie de développement économique dans une logique de complémentarité économique et de coopération
- 3-3 Développer une approche économe et stratégique du foncier à vocation économique
- 3-4 Organiser et développer une stratégie des mobilités innovantes articulées avec les bassins de vie du territoire dans une recherche de complémentarité avec les territoires voisins

La présentation par Cittanova terminée, le Président invite les Présidents des Communautés de communes ou leurs représentants à s'exprimer.

**Le Président** donne la parole à M. Delmas, Président de la Communauté de communes des Hauts-Tolosans (CCHT).

**M. Delmas** confirme que les éléments présentés reflètent tout ce que la CCHT avait dit et remonté comme compléments. Il regrette cependant que la Garonne ne soit pas assez visible sur la carte d'armature territoriale car elle représente un frein sur le territoire. M. Delmas souhaite qu'elle soit mieux matérialisée sur la cartographie comme demandé plusieurs fois par la CCHT. Même remarque concernant un futur pont sur la Garonne, qui apparaît bien dans le texte du PAS mais pas sur la cartographie.

M. Delmas se tourne vers M. Lagorce pour lui demander s'il est d'accord avec ce constat. **M. Lagorce** approuve.

**Le Président** excuse M. Cavagnac, Président de la Communauté de communes du Frontonnais (CCF), qui a été retenu par ailleurs. M. Terrance le représente pour la CCF.

**M. Terrance** souligne que beaucoup de travail a été accompli et qu'il le retrouve, de manière générale, dans les éléments présentés. Cependant, l'inscription de l'extension d'Eurocentre n'apparaît pas suffisamment dans le PAS, il faut qu'elle y figure franchement car c'est assez important pour la CCF.

M. Terrance soulève également le problème du partage de la consommation d'espace en l'absence de PLUi au niveau des communautés de communes. Se posera le problème des partages au niveau du SCoT, ceux-ci malheureusement se feront au niveau communal et non intercommunal en l'absence de PLUi, même si certains ont déjà commencé à en construire.

**Le Président** excuse M. Dumoulin, Président de la Communauté de communes Val'Aigo (CCVA), qui a été retenu par ailleurs. M. Joviado le représente pour la CCVA.

**M. Joviado** dit répéter une fois de plus que le territoire de la CCVA a un pôle économique régional qu'il ne voit pas mentionné sur les cartographies. Il a vu sur la présentation le seuil de 100 ha or Les Portes du Tarn représentent 198 ha, M. Joviado souhaite que cela soit marqué dans le PAS.

Sur la carte d'armature territoriale, M. Joviado rappelle qu'il y a une flèche entre Bessières et Buzet-sur-Tarn (commune associée). De la même manière, il pourrait y avoir la même flèche entre Buzet-sur-Tarn et St-Sulpice-la-Pointe, même si St-Sulpice est sur un autre SCoT car il y a des liens forts entre les 2 communes.

Pour les autres points du PAS, M. Joviado propose de passer la parole à M. Coulom, responsable de l'urbanisme à la CCVA, s'il souhaite préciser d'autres éléments.

(pas d'intervention de la part de M. Coulom)

M. Joviado poursuit en précisant que certaines cartes présentées par Cittanova n'avaient pas été montrées jusqu'à présent, notamment la 1<sup>ère</sup> carte sur la ressource en eau. Il lui est difficile de se prononcer sur ce point.

M. Joviado précise ensuite que les différents pôles présentés correspondent aux discussions antérieures. Toutes les interactions entre toutes les communes et les pôles sont importantes. Des liaisons assez fortes existent aussi à travers la présence de 3 Pôles d'Échanges Multimodaux à proximité du Territoire de la CCVA.

La commune de Villemur-sur-Tarn est bien identifiée avec également Villematier (zone de Pechnaué). Enfin, M. Joviado salue le positionnement du pôle de Bessières en tant que site intermédiaire à conforter.

**Le Président** donne la parole à M. Calas, Président de la Communauté de communes des Coteaux du Girou (C3G).

**M. Calas** affirme que, lors de la 1<sup>ère</sup> réunion, il avait indiqué qu'il ne lui restait plus qu'à partir quand il avait vu son territoire. Il confirme qu'il persiste et signe.

M. Calas poursuit en précisant qu'après tout ce qu'il vient de dire, on peut faire un peu tout ce qu'on veut mais on ne sait pas trop ce qu'il va y avoir. M. Calas termine en disant que c'est le seul commentaire qu'il a à apporter.

**Le Président** demande si quelqu'un souhaite prendre la parole pour aborder d'autres sujets.

**M. Lagorce** souhaite apporter une précision sur les mobilités. Celles-ci dépassent largement le cadre du territoire du SCoT, que cela soit côté métropole mais aussi coté grand ouest avec la Vallée de la Save et une des branches de l'étoile qui se terminera un jour à l'Isle Jourdain si tout va bien, ainsi qu'avec le sud du Tarn-et-Garonne où des questions existent sur des lignes régulières de bus et du covoiturage. M. Lagorce répète que le SCoT appartient, sur certaines compétences, à un ensemble plus large que notre seul territoire.

**M. Plicque** intervient pour évoquer le côté Est/Sud-Est du SCoT. Pour un document couvrant les 10/15 prochaines années, M. Plicque considère que, comme pour la Garonne qui n'est pas assez mise en valeur dans le PAS (dixit M. Delmas), l'autoroute A69 devrait figurer dans celui-ci de manière plus explicite du fait des influences qu'elle va avoir sur la partie est de la C3G et plus globalement sur le SCoT.

M. Plicque reproche également la complexité de la légende de l'armature économique (site intermédiaire à développer, à conforter, légende inversée suivant la version du document). M. Plicque souligne qu'aujourd'hui Verfeil est un pôle économique « Site intermédiaire à conforter », pas de souci, mais qu'à horizon 10/15 ans il faudrait l'envisager autrement.

**M. Capel** souhaite une clarification au niveau des motivations et de la légende concernant la carte de l'armature territoriale présentée par Cittànova en introduction de ce débat (liens entre légende et rôles de chacun).

M. Capel précise que, lors d'une précédente réunion pour la partie pôles à définir, avait été acté un pôle urbain constitué de 3 communes (Gagnague, Garidech et Montastruc-la-Conseillère). Après discussion entre eux, les Maires ont fait part de leur volonté que Gagnague reste pôle urbain et que Garidech et Montastruc soient pôle relais. M. Capel indique qu'une note en ce sens a été envoyée auprès des services du SCoT.

**Le Président** explique que le document présenté est celui qui avait été présenté lors du CoPil du 02/06. Il est normal qu'il y ait des discussions autres en cours. Au stade de l'élaboration du DOO, le Syndicat sera amené à voir les impacts (avantages, inconvénients, opportunités et risques) sur telle ou telle structure. Le Président souligne le risque effectif de redébattre du PAS.

**Le Président** propose à M. Calas d'ajouter un mot.

**M. Calas** affirme sa volonté que Gagnague soit pôle urbain.

**Le Président** remercie l'ensemble des élus pour leur assiduité concernant ce travail qui a pris beaucoup de temps à tous. Celui-ci a été interrompu par la Covid et les contraintes législatives, qui se sont succédé, ont obligé les élus à remettre un certain nombre de choses en question et à se remettre eux-mêmes en question dans leur vision de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace.

Le Président fait part des mouvances législatives actuelles et des difficultés de savoir si le SCoT, à l'avenir, ira vers plus de contraintes ou disposera de plus d'opportunités. Nul ne le sait à ce jour.

Le Président remercie chaleureusement les élus qui, pour ce travail, ont su se saisir des difficultés pour en faire des atouts mais les met en garde sur la phase du DOO qui sera certainement plus difficile que le PAS quand il sera l'heure de traduire les objectifs fixés dans ce dernier de manière efficiente et mettre des chiffres sur les ambitions. Le Président souligne que ce travail à venir nous amènera à constater que certains sont ambitieux, d'autres pas assez et que derrière ces ambitions il y a aussi des chiffres, de l'accueil de population, la question de la répartition de l'espace.

Enfin, Le Président évoque le mot rééquilibrage qui doit être présent à l'esprit de tous et être partagé. Il insiste sur l'importance de ne pas faire de ce rééquilibrage une concurrence mais une complémentarité. Il s'agit d'un défi, pas le plus simple, mais atteignable au vu de la qualité des débats et de l'assiduité au travail.

**Le Président** remercie une dernière fois les participants et leur propose d'acter le débat en prenant la délibération suivante, dont le projet a été communiqué aux délégués avec la convocation. Il précise que le projet de PAS ainsi que le Procès-Verbal seront annexés à la délibération :

**Délibération n° 2025 /13****Domaine : Urbanisme****2.1 – Urbanisme – Documents d’urbanisme****Objet : Débat sur les orientations du Projet d’Aménagement Stratégique (PAS) du Schéma de Cohérence Territoriale du nord toulousain (SCoT) en révision**

**Vu** le code de l’urbanisme et notamment ses articles L143-18 et L143-30 ;

**Vu** la délibération du Comité syndical du 4 juillet 2012 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Toulousain ;

**Vu** le bilan de l’évaluation et la délibération du Comité syndical du 21 juin 2018 prescrivant la 1<sup>ère</sup> révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Toulousain ;

**Vu** la délibération du Comité syndical du 20 décembre 2016 approuvant la première modification du SCoT du Nord Toulousain ;

**Vu** la délibération du Comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2020 approuvant la modification simplifiée du SCoT du Nord Toulousain ;

**Vu** la délibération du Comité syndical du 23 septembre 2021 portant intégration, par anticipation, des ordonnances issues de la loi ELAN ;

**Vu** la délibération du Comité syndical du 17 juin 2024 approuvant le 2<sup>ème</sup> rapport d’évaluation du SCoT du Nord Toulousain en vigueur et confirmant le processus de révision du SCoT ;

**Vu** le Procès-Verbal du débat sur le Projet d’Aménagement Stratégique annexé à la présente délibération ;

**Vu** le Projet d’Aménagement Stratégique également annexé à la présente délibération ;

**Considérant** les nombreuses réunions qui se sont tenues pour contribuer à l’élaboration du Projet d’Aménagement Stratégique dans le cadre de la révision du SCoT (bureaux, conférences des Maires, séminaires, ateliers participatifs destinés aux élus, comités de pilotage de la révision, commissions de travail contributives, réunions PPA) ;

**Considérant** les contributions des Communautés de communes et divers partenaires,

Il est précisé que les documents suivants ont été remis aux délégués par voie dématérialisée en date du 17 juin 2025 :

- 1- la convocation au Comité syndical du 23 juin 2025 précisant l’ordre du jour de la séance
- 2- une note de synthèse incluant le projet de la présente délibération
- 3- le Projet d’Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT

En conséquence, Monsieur le Président propose :

- de débattre des orientations du PAS
- de prendre acte de la tenue de ce débat sur les orientations du PAS

Le Président explique que le débat sur les orientations du PAS est une phase prévue par le code de l’urbanisme. Il ne s’agit pas d’approuver ou d’arrêter le PAS lui-même, mais bien de faire un point d’étape des échanges, ce qui signifie que ce projet peut encore évoluer, s’enrichir, à l’occasion des différents travaux et réunions, qui vont se poursuivre jusqu’à l’arrêt du projet de SCoT.

Suite aux éléments présentés, un débat est engagé afin que les élus du Comité syndical s’expriment sur le projet.

**Ce débat donne lieu aux discussions annexées à la présente délibération.**

**Après** que Monsieur le Président ait présenté le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT du nord toulousain,

**Le Comité Syndical**, entendu l'exposé de Monsieur le Président et suite au débat,

**Article 1 :** **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Toulousain (SCoT), conformément à l'article L. 143-18 du code de l'urbanisme ;

**Article 2 :** **DECIDE DE TRANSMETTRE** au représentant de l'Etat la présente délibération, annexée :

- du Procès-Verbal du débat ;
- du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

#### **4. Questions diverses**

*Aucune autre question n'ayant été soulevée, la séance est levée à 18h30.*

*Ont signé, sur le feuillet de clôture, Monsieur le Président et Madame GIBERT, secrétaire de séance.*